

## **CARTE DES FORMATIONS 2014-2015**

Suite à une question de notre représentant au CAEN (11 octobre 2013) concernant la nouvelle gestion de la carte des formations qui anticipe la loi de la refondation de l'école, les représentants de la Région Madame Cocula, vice-présidente chargée de l'Éducation et Monsieur Cagnon directeur de l'Éducation au Conseil Régional, ont précisé que la Région et le Rectorat ont élaboré un protocole de travail pour identifier des objectifs communs. Madame Joliat, Secrétaire générale de l'académie de Bordeaux est intervenue dans le même sens. On devrait en savoir plus dans les prochains jours.

### **Les nouveaux textes :**

« Art. L. 214-13-1.-Chaque année, les autorités académiques recensent par ordre de priorité les ouvertures et fermetures qu'elles estiment nécessaires de sections de formation professionnelle initiale dans les établissements d'enseignement du second degré, les établissements relevant des articles L. 811-1 et L. 813-1 du code rural et de la pêche maritime et les établissements relevant du ministre chargé des sports. Parallèlement, la région, après concertation avec les branches professionnelles et les organisations syndicales professionnelles des employeurs et des salariés concernés, procède au même classement. par ordre de priorité des ouvertures et fermetures de sections de formation professionnelle initiale, en fonction des moyens disponibles. Chaque année, après accord du recteur, la région arrête la carte régionale des formations professionnelles initiales. »

*Commentaire SNUEP :* nous savons que depuis plus de 6 mois, le dialogue s'est accentué et s'est amélioré entre le Rectorat et les Régions. Mais, si la Région prend en grande partie la main sur la Carte, l'Etat conserve la main sur les moyens en personnel. Donc, on en revient très précisément au texte ci-dessus : «...en fonction des moyens disponibles » ! Il faudra donc sûrement encore agir pour défendre et promouvoir nos sections...car rien n'est gagné d'avance.

### **Le point de vue des inspections générales :**

Dans un rapport écrit par Didier Michel, Igen et Françoise Mallet, IGAENR, daté d'août 2013 et publié en octobre 2013, les corps d'inspections indiquent que plusieurs notes de leurs correspondants académiques « font valoir qu'il ne faudrait pas donner aux régions un pouvoir décisionnaire alors que les moyens resteraient sous la responsabilité du recteur ». Ce rapport montre aussi que la collaboration entre Région et Rectorat s'accroît depuis un an même s'il existe encore une « grande disparité » dans les relations de partenariat.

### **Le calendrier prévisionnel :**

- 1) Réunions de concertation **Rectorat/Région/Chefs d'établissements cette semaine.**
- 2) Entretiens individuels avec les Chefs d'établissement courant novembre.

## Personnels de direction : des dérapages de plus en plus fréquents

Nous n'avons pas pour habitude de nous en prendre au corps des Chefs d'établissements. Nous savons qu'il faut des capitaines de navire et que dans un nombre important d'établissements, les relations restent tout à fait correctes entre les différentes strates de la hiérarchie. Mais il nous apparaît ces temps derniers (en vérité depuis l'an passé), suite aux témoignages de nos collègues, **que les dérapages se multiplient**. Serait-ce parce que « la prime au résultat » pointe le bout de son nez, trois ans après sa création en janvier 2011 :

« Les principaux de collège et les proviseurs de lycée pourront avoir droit à une prime de résultat allant jusqu'à 6 000 euros tous les trois ans... "*Nous avons conclu un accord*" en ce sens avec les syndicats représentant les chefs d'établissement, après "*plusieurs mois*" de discussions. Les résultats à partir desquels principaux et proviseurs seront évalués pour obtenir ou non, cette prime, seront par exemple le "*projet pédagogique d'un établissement*", les "*résultats scolaires*", la "*capacité d'intégrer des élèves en grande difficulté*", a détaillé le ministre. Il s'agira de "*mettre en place des contrats d'objectif et de performance, et ensuite [d'] évaluer à partir des résultats de ces contrats*". "*C'est un système éducatif qui cherche à améliorer ses performances et donc qui est capable, pour une part faible, 6 000 euros tous les trois ans, de valoriser l'engagement personnel des acteurs de l'éducation nationale*", a encore fait valoir M. Chatel. » Le Monde, 25/01/2011

D'accord, 6000 euros c'est « faible » comme le dit le Ministre, mais bon cela met du beurre dans les épinards quand les fonctionnaires, eux, subissent un gel de leur indice depuis plusieurs années... Sans parler pour certains Chefs d'établissements des indemnités pour l'ouverture de sections d'apprentissage ou avec les Greta...

Alors, quels sont ces dérapages, c'est-à-dire ces contraintes qu'ils voudraient nous faire avaler sans qu'elles soient contenues dans les textes de loi ?

**C'est dans un établissement de la Dordogne où l'administration décide de pondérer à 0,75 les heures d'Accompagnement Personnalisé alors que notre statut ne prévoit ni annualisation, ni globalisation. C'est dans un établissement de la Gironde qu'un Chef d'établissement envisageait de ne verser que 75% de l'indemnité CCF, soi-disant faute d'argent (comme cela avait déjà le cas l'an passé en 33 et en 40). Toujours en Gironde, le refus d'appliquer la pondération légale pour les heures effectuées en BTS (1h=1h25 ; 2h=2h50). Encore en Gironde, la décision de désigner, sans aucune consultation, les membres du Conseil pédagogique, alors que les textes engagent à trouver le plus large consensus possible. Dans le même établissement, le chantage aux postes : « Si vous ne remplissez pas vos sections, on va supprimer des postes ». Encore en Gironde (décidément...), un proviseur adjoint demandant à une collègue de rattraper ses heures de cours après avoir été convoquée en correction d'épreuves d'examen. Et dans de nombreux autres établissements, les VS qui ne traduisent pas la réalité des heures de cours effectuées par les Collègues... Sans parler, pour quelques CE, de l'allergie à l'exercice du droit syndical...**

Dans tous les cas cités ci-dessus, le SNUEP alerté, a agit rapidement en conséquence, soit en se rendant directement dans les établissements (heure d'info syndicale, rencontre en salle des profs), soit par mail ou téléphone, en donnant aux Collègues la démarche **collective** à suivre. **Dans tous les cas, elle a eu des résultats positifs !** Comme quoi, il ne faut jamais baisser les bras ni laisser passer car sinon, ces dérapages deviendraient, sûrement, monnaie courante et nos droits n'en feraient que reculer!

Nous espérons avec force ne plus avoir à reparler de ce type de « management », devenu quelque peu à la mode....

## **Modification dans la composition du CA des LP**

D'après le nouvel article R. 421-14 du code de l'éducation, les CA des lycées professionnels comprennent désormais « **deux** personnalités qualifiées représentant le monde économique » et « le conseiller principal d'éducation le plus ancien en fonctions dans l'établissement siège au conseil d'administration si l'établissement n'a pas de chef d'établissement adjoint ».

## **Projet de loi de finances pour 2014 (PLF)**

- Le gouvernement a décidé de supprimer le versement de l'État au titre de la dotation générale de décentralisation. Prévue pour compenser certains transferts de compétences de l'État vers les régions au titre de la formation et de l'apprentissage, elle était dotée de 1,7 milliard d'euros en 2013 et sa disparition sera compensée à hauteur de 901 millions l'année prochaine.

- Le gouvernement envisage de supprimer, à compter du 1er janvier 2014, l'ICF (Indemnité compensatrice forfaitaire) dont bénéficient l'ensemble des employeurs d'apprentis. Versée par les conseils régionaux mais financée par le budget de l'État, cette prime s'élève actuellement au minimum à 1 000 euros par an et par apprenti.

- Le projet de loi de financement 2014 prévoit la création de 8 804 équivalents temps plein (ETP) et une augmentation de 1,28 % du budget EN par rapport à 2013 (45,1 milliards d'euros) et plus de 10 000 ETP en direction des enseignants stagiaires. Seuls 240 ETP sont crédités pour l'augmentation du nombre de postes dans le premier et le second degré.

## **POUR NOS RETRAITES : AGIR JUSQU'AU BOUT !**

Le SNUEP avec la FSU appelle à la réussite de la journée interprofessionnelle du 15 octobre pour faire entendre aux parlementaires que la réparation des injustices, le rétablissement de la confiance dans notre système de retraites, son financement, mais aussi la prise en compte des évolutions du monde du travail nécessitent une toute autre réforme.

## **Enquête FSU sur l'éducation prioritaire**

Le ministère de l'EN lance un chantier sur l'éducation prioritaire avec des assises académiques en novembre préparées par « une demi-journée de concertation organisée dans chacun des réseaux ».

Pour la FSU, il est très important d'associer l'ensemble des acteurs à cette réflexion pour une relance ambitieuse de l'éducation prioritaire.

[C'est pourquoi nous vous proposons de faire un bilan et de montrer vos priorités pour l'avenir.](#)

## **Inscription aux concours**

Les candidats s'inscrivent par internet sur <http://www.education.gouv.fr/siac2>. Dernier délais le 22 octobre 2013 à 17 h. Attention à la saturation du serveur les derniers jours.

## **Examens professionnalisés réservés :**

Sur notre espace Non-Titulaires (<http://bordeaux.snuep.com/Non-Titulaires.html>), vous trouverez un Bulletin académique consacré à l'examen professionnalisé réservé. Presque tous les points sont traités : modalités d'inscription, conditions d'éligibilité, données concernant la session 2013, dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). En plus, vous trouverez la circulaire académique qui reprend les conditions d'éligibilité.

# Stage de formation : 12 novembre 2013

Lycée Polyvalent Les Iris / 13 Rue Saint-Cricq, 33310 Lormont / Téléphone : 05 57 80 10 60

## Conditions de travail

### dans les établissements de l'enseignement professionnel.

Rénovation de la voie professionnelle / Organisation des horaires / CCF /  
Gestion des classes / Hétérogénéité des niveaux / Passerelles / Décrochage /  
TZR / Contractuels / Stagiaires / Relations avec la hiérarchie

## Organisation de la journée

**9h : Accueil des stagiaires autour d'un petit déjeuner**

**9h30 : Interventions :**

- Présentation des travaux : Nasr Lakhsassi, Secrétaire Académique, SNUEP.
- Vie fédérale et enseignement professionnel : Yves Borde, Secrétaire Académique de la FSU
- Rénovation de la voie Professionnelle et conséquences sur les conditions de travail : Jérôme DAMEREY, secrétaire général SNUEP-FSU Chargé du secteur Education.
- Dégradation des conditions de travail, quelles démarche à suivre : Patrick Faurens (FSU), Secrétaire académique du CHSCT.

**11h : Pause**

**11h15 : Débat avec la salle et première synthèse**

**12h45 : Repas**

**14h : Ateliers**

- 1) Les personnels : TZR, Stagiaires, Contractuels, Statuts,....
- 2) Rénovation de la VP : DGH, décrochage, passerelles, généralisation du CCF...
- 3) Conditions de travail : souffrance au travail et relation avec la hiérarchie et l'institution.

**16h30 : Synthèse des ateliers**